

Conseil Communal de Château-d'Oex
Législature 2021-2026

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n° 1/2023

Demande d'un crédit d'étude pour la rénovation de la buvette du jardin des neiges, sur le site de la Landi.

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier ledit préavis s'est réunie le lundi 23 janvier 2023 à 20h30 à la salle de la Municipalité de Château-d'Oex.

Elle était composée de Messieurs Alexandre Mollien (1^{er} membre), Luis Ferreira Marques, Christian Raymond ainsi que de Mesdames Yvonne Wespi et Maureen Tille (rapporteur). La Municipalité était représentée par Monsieur le Syndic Éric Grandjean ainsi que Monsieur Pierre-François Mottier.

Monsieur Mottier précise qu'il s'agit de financer uniquement l'étude de faisabilité afin de définir le meilleur emplacement possible pour la nouvelle buvette du jardin de neige. Il commence par un historique des projets envisagés ainsi que l'explication concernant les montants alloués par le canton.

Lors du programme Alpes Vaudoises 2020, un projet de reconstruction des infrastructures des Monts-Chevreuils avait été envisagé. Alpes Vaudoises 2020 n'ayant pas retenu ce projet une enveloppe de 1'500'000.- a été attribué à la commune de Château-d'Oex pour le jardin des neiges. Ce montant correspond à 40% de l'investissement total, le reste doit provenir de fonds locaux et privés. Une partie de cet argent a été utilisé pour rénover l'enneigement artificiel du jardin des neiges existant. À ce jour, il reste environ 680'000.- dans l'enveloppe prévue par le canton.

Monsieur le Syndic nous explique que la « Cabane à Rofluz » est vétuste et qu'elle ne répond plus aux normes d'hygiène actuelles. Une solution afin de la remplacer assez rapidement est donc nécessaire. Il nous informe que l'année prochaine elle pourra éventuellement être encore maintenue, mais que cela sera probablement la dernière année.

Un projet de « Landi 2 » avait été étudié par une 1^{ère} commission, il s'agissait de construire un nouveau bâtiment côté ouest de la rampe d'accès. Il était prévu une salle polyvalente, un bureau d'accueil pour l'école suisse de ski, un restaurant ainsi que des garages pour le CAIBAC et le FIB. Devisé à plus de 3 millions, ce projet n'a pas pu être financé et a donc été mis de côté. De plus, le FIB avait mis en garde que si un bâtiment de cette ampleur était construit, cela compliquerait les décollages des ballons.

La commission s'est donc dernièrement à nouveau reformée avec des représentants de : La Commune, PERET, le FIB, l'école suisse de ski, le club alpin, le Zénith, Le club Lemania pour les coccinelles, ainsi que du bureau d'architecte Blum-Sieber. Ce dernier a fourni un devis à 50'000.- pour continuer l'étude de faisabilité, d'où le crédit que nous votons aujourd'hui. Une demande au fond FET à hauteur de 50% du montant sera soumise pour cette étude après acceptation du préavis.

Monsieur Mottier nous indique que ceci est une ébauche du projet et que le crédit que nous votons permettra d'aller plus loin dans les réflexions citées. Le bureau d'architecture Blum-Sieber a dessiné 3 projets, 2 de ceux-ci sont de nouveaux bâtiments et le dernier s'implanterait à l'intérieur de la halle de la Landi. C'est ce dernier qui a été retenu par le groupe de travail à ce jour. Cela permet d'utiliser les murs existants au lieu de recréer un nouveau bâtiment. Ce projet prévoit d'utiliser la travée « sud » de la halle afin d'englober le Zénith et d'envisager une liaison intérieure entre le haut et le bas. La rampe qui accède au Zénith serait conservée car elle est utilisée pour abriter des armoires électriques et le coût de déplacement de ces installations serait très conséquent. Par ailleurs, en la conservant, il n'y aurait éventuellement pas besoin d'équiper la halle d'un ascenseur. Le projet prévoit également de rénover le Zénith et de l'améliorer en créant des fenêtres en façades ouest et sud. Cela permettrait de faire le stand « VIP » du FIB à l'intérieur du Zénith au lieu des tentes blanches qui se trouvent actuellement au bord de la route cantonale. En rénovant le Zénith, des subventions pourraient être allouée par le département de la culture en plus de celui du sport.

La commission a aussi regardé quand et comment la halle était utilisée et ils ont pu lister quelques événements qui occupent toute la surface actuellement :

- Marché de bétail (5-6x/an)
- Camp de ski FVJC (1x/3ans)

Rapport sous embargo jusqu'à l'issue du Conseil communal du 9 février 2023

- Coccinelles (1x/2ans)
- Semaine des Ballons (1x/an)

L'idée de ce projet serait de garder 2/3 de la surface « polyvalente » c'est-à-dire béton brut qui se lave et qui permet tout type d'utilisation en incorporant dans la dernière travée un restaurant, un centre d'accueil, un bar et peut être des animations intérieures (éventuellement le mur de grimpe).

Le bâtiment appartenant à la commune, étant déjà chauffé, l'idée de s'implanter dans le volume existant permettrait une meilleure exploitation de ce site. Comme le bâtiment se situe plus loin du jardin des neiges que la « Cabane à Rofluz », il a été envisagé de conserver un espace de terrasse extérieure à l'emplacement actuel qui pourrait être utilisé par le restaurant.

Le restaurant disposerait d'une nouvelle cuisine qui pourrait servir également pour le Zénith. En effet, la cuisine actuelle de la Landi n'est pas équipée et ne permet pas d'organiser de manifestations sans louer le matériel nécessaire. Cette nouvelle cuisine serait un avantage considérable pour les usagers de la halle Landi. Du mobilier serait éventuellement mis à disposition afin de « meubler » la halle pour des occasions diverses, telles que concerts, orchestre, théâtre ou encore fête privée.

Le magasin Landi n'a pas été intégré à la discussion, un conseiller relève qu'il serait peut-être judicieux de les intégrer, car ils étaient très intéressés lors de l'ancien projet. Monsieur Mottier nous confirme qu'ils sont toujours à la recherche d'espace de stockage supplémentaire.

Question : Peut-on inscrire cette participation du FET dans le préavis ?

Réponse : Non il faut que le préavis soit d'abord accepté pour faire la demande.

Question: L'actuelle "Cabane à Roflu" sera-t-elle démolie ?

Réponse: Oui, actuellement il n'est pas prévu de la réutiliser.

Question: Est-ce que le bureau d'architecture va continuer de travailler sur 3 variantes ?

Réponse : Non, la commission s'est prononcée pour approfondir la variante d'utilisation de la Halle.

Pour conclure, ce projet répond donc à un besoin, il amènerait une plus-value pour la halle, pour le jardin des neiges, pour la culture et pour le FIB.

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité de ses membres que la Commission vous invite, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les Conseillers, à adopter le préavis n°01/2023 tel que présenté.

Le rapporteur
Maureen Tille